

Ville de Grigny

Stade Jean Zay

CROSS ATHLON 2020



Pour les catégories

POUSSINS- BENJAMINS – MINIMES

organisé par La ville de Grigny avec la participation du Comité Départemental d'Athlétisme Auvergne Rhône Alpes

REGLEMENT CROSS ATHLON

Article 1 : Présentation

La commune de Grigny organise, une course « cross athlon » réservée aux enfants. Le dimanche 11 octobre 2020. Cette manifestation sportive comporte différents parcours, en fonction de l'âge des participants.

Les catégories d'âges 2020 (valable du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020)

Catégorie	code	Année de naissance
Poussin	PO	2009 ET 2010
Benjamins	BE	2006 et 2007
Minimes	MI	2004 et 2005



Article 2 : Inscriptions par équipes constituées ou individuelles

La course est ouverte aux enfants licenciés ou non, français ou étrangers. Les résultats seront communiqués à tous les participants. L'inscription pourra se faire par courrier, sur le site avant le vendredi 9 octobre 2020 le cachet de la poste faisant foi ou sur place le jour « j ». **Les enfants inscrits individuellement seront intégrés dans une équipe (6 minimum / 8 maximum) par les organisateurs.** L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories, frais d'engagement...).

Article 3 : Licence, Certificat Médical

Pour tout concurrent qui n'aurait pas de licence acceptée par la réglementation des courses hors stade (FFA, FFTRI, FFCO, FFP...) Les enfants participent à la compétition sous la responsabilité des parents. Il est conseillé de vérifier au préalable l'aptitude médicale à la course à pied.

DEROULEMENT CROSS ATHLON Inscriptions : Fichier d'inscription :

par courrier : à envoyer à la mairie de Grigny service sport et vie associative CROSS ATHLON 3 avenue Jean Estragnat 69520 Grigny avant le vendredi 9 octobre 2020 à 12h.

Par mail : trail-lones-coteaux@mairie-grigny69.fr

Par site : www.yaka-inscription.com/entrelonesetcoteaux2020

Sur place le jour du parcours : Gymnase Michel Favier 6 rue de la république 69520 Grigny

Passé ce délai aucune inscription d'équipe ne sera acceptée.

Article 4 : Remise des dossards

Les dossards sont à retirer le jour même, à partir de 9 heures. Ils sont portés devant et doivent être visibles pendant la course.

Article 5 : Horaires des courses

Horaires : Avant 9h30, les responsables de clubs récupèrent les dossards au gymnase Henri Colas 6 rue de la république 69520 Grigny

10h : rassemblement des équipes au Stade Jean ZAY

10h30 : 1er départ des PO et MI

11h : 2ème départ MI (si plus d'une course)

11h30 : remise des récompenses des équipes

IMPORTANT: Les horaires des courses sont donnés à titre indicatif, ils pourront être avancés ou retardés de quelques minutes en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 6 : Assurance – Sécurité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé. Une police « responsabilité civile » est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles. Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible sur le circuit. Une convention est signée avec les secouristes de la Croix Blanche qui assurent l'assistance médicale. Pour des raisons de sécurité et sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation et des secours sont autorisés. Les enfants participants à la course doivent être couverts par une assurance qui couvre les activités sportives.

Article 7 : Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 9 : Règles des participants

Les participants doivent avoir un comportement sportif, ils doivent suivre le parcours balisé et se conformer aux consignes de sécurité transmises. Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

Article 10 : Classement et récompenses

les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires

Article 12 : Règlement

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.

Article 13 : fiche de jeux « cross athlon »

Article 14 : composition des équipes

Ville de Grigny

Stade Jean Zay

KIDS CROSS 2020



Pour les catégories

BABY ATHLE - EVEILS ATHLETIQUES -

organisé par La ville de Grigny avec la participation du Comité Départemental d'Athlétisme
Auvergne Rhône Alpes

REGLEMENT KIDS CROSS

Article 1 : Présentation

La commune de Grigny organise, une course « kid cross » réservée aux enfants. Le dimanche 11 octobre 2020. Cette manifestation sportive comporte une épreuve dite de « manège », en fonction de l'âge des participants.

Les catégories d'âges 2020 (valable du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020)

Catégorie	code	Année de naissance
Baby athlé	BA	2014 à 2015
Éveil athlétique	EA	2011 à 2013



Article 2 : Inscriptions par équipes constituées de 6 à 8 coureurs maximum ou individuelles

La course est ouverte aux enfants licenciés ou non, français ou étrangers. Les résultats seront communiqués à tous les participants. L'inscription pourra se faire par courrier, sur le site ou sur place le jour « j ». **Les enfants inscrits individuellement seront intégrés dans une équipe par les organisateurs.** L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories, frais d'engagement...).

Article 3 : Licence, Certificat Médical

Pour tout concurrent qui n'aurait pas de licence acceptée par la réglementation des courses hors stade (FFA, FFTRI, FFCO, FFP....) Les enfants participent à la compétition sous la responsabilité des parents. Il est conseillé de vérifier au préalable l'aptitude médicale à la course à pied.

DEROULEMENT KIDS CROSS inscriptions : Fichier d'inscription :

par courrier : à envoyer à la mairie de Grigny service sport et vie associative KIDS CROSS 3 avenue Jean Estragnat 69520 Grigny avant le vendredi 9 octobre 2020 à 12h.

Par mail : trail-lones-coteaux@mairie-grigny69.fr

Par site : www.yaka-inscription.com/entrelonesetcoteaux2020

Sur place le jour du parcours : Gymnase Michel Favier 6 rue de la république 69520 Grigny

Passé ce délai aucune inscription d'équipe ne sera acceptée.

Article 4 : Remise des dossards

Les dossards sont à retirer le jour même, à partir de 9 heures. Ils sont portés devant et doivent être visibles pendant la course.

Article 5 : Composition des équipes : Entre 6 et 8 enfants maximum. Les équipes doivent être mixtes (filles et garçons). Un (ou plusieurs) chef d'équipe, accompagnateurs, parents seront sollicités et devront être désignés pour récupérer les dossards, et gérer leur équipe pendant le déroulement du KIDS CROSS (vérifier si les bouchons sont pris et déposés dans le bon seau, comptage des bouchons en fin de jeu, ...). Pour chaque départ, il y aura entre 10 et 20 équipes en lice.

Article 6 : Horaires des courses

Horaires : Avant 9h30, les responsables de clubs récupèrent les dossards au gymnase Henri Colas 6 rue de la république 69520 Grigny

10h : rassemblement des équipes au Stade Jean ZAY

10h15: 1er départ BA (si plus d'équipes)

10h30 : 2ème départ (si plus d'une course) BA (si plus de 5 équipes)

10h45 : 1er départ des catégories suivantes PO

11h: 2ème départ (si plus De 5 équipes)

11h30 : fin des épreuves, remise des récompenses

IMPORTANT: Les horaires des courses sont donnés à titre indicatif, ils pourront être avancés ou retardés de quelques minutes en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 7 : Assurance – Sécurité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé. Une police « responsabilité civile » est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles. Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible sur le circuit. Une convention est signée avec les secouristes de la Croix Blanche qui assurent l'assistance médicale. Pour des raisons de sécurité et sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation et des secours sont autorisés. Les enfants participants à la course doivent être couverts par une assurance qui couvre les activités sportives.

Article 8 : Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 10 : Règles des participants

Les participants doivent avoir un comportement sportif, ils doivent suivre le parcours balisé et se conformer aux consignes de sécurité transmises. Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement

Article 11 : Classement et récompenses

les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

Article 12 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires

Article 13 : Règlement

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.

Article 14 : fiche de jeux «manège»

Article 14 : composition des équipes

- Equipe de 6 minimum et 8 maximum
- Epreuve pour les BA : 6 minutes
- Epreuve pour les EA : 8 minutes